

BEAVERFEST 2025 TREMPLIN

Règlement du Tremplin organisé le 01/02/2025

Le Tremplin **BEAVERFEST** permettra à un artiste ou groupe d'artistes de se produire scène au **BEAVERFEST**.

Il est exclusivement réservé aux amateurs bénévoles.

Le gagnant fera partie de la programmation du **BEAVERFEST** qui aura lieu les **6,7 et 8 juin 2025**.

La participation au Tremplin est gratuite mais nécessite l'acceptation du règlement.

L'inscription au Tremplin est ouverte du **jusqu'au 31 décembre 2024**.

1. PARTICIPANTS

- Tout artiste non professionnel majeur peut participer au Tremplin du **BEAVERFEST**.
- Les styles musicaux privilégiés sont le rock, la pop, le festif et les musiques du monde afin de respecter au mieux la couleur musicale du festival.
- Les mineurs peuvent toutefois concourir au Tremplin du **BEAVERFEST** à condition que la moitié des membres de leur formation soient majeurs. Il leur sera demandé une autorisation parentale lors de l'inscription.
- Le répertoire de l'artiste ou du groupe d'artistes ne doit être composé que d'**œuvres originales**.
- Les participants doivent être les dépositaires des droits liés aux œuvres utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation.
- Ils certifient, de par leur inscription au Tremplin du **BEAVERFEST**, être capables de jouer sur scène entre 30 et 45 minutes.
- Ils s'engagent à être disponibles pour la finale du Tremplin du **BEAVERFEST** qui aura lieu le **samedi 01 février 2025** et pour les journées des **6,7 et 8 juin 2025**.
- Ils déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres, soient susceptibles d'être utilisées partiellement dans le cadre de la communication autour du **BEAVERFEST**.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent envoyer **trois de leurs titres originaux au format MP3**, une vidéo ou un lien de l'artiste ou du groupe accompagnés de la fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse mail suivante : **tremplin@beaverfest.fr**

Le groupe gagnant sera défrayé de 200 € pour sa prestation effectuée lors du festival.

3. DÉROULEMENT DU TREMPLIN

Le Tremplin du **BEAVERFEST** se déroule en deux étapes :

A) Présélection par un jury composé de membres de l'association Zik Ta Mère.

Après écoute des maquettes, le jury désignera 4 groupes qui participeront à la finale du Tremplin. Il s'intéressera à la qualité d'écriture, à la créativité, à l'originalité.

La liste des 4 finalistes sera communiquée par téléphone aux artistes concernés ainsi que sur la page événement Facebook « Tremplin **BEAVERFEST** »

B) La finale

Elle aura lieu le **samedi 01 février 2025** à la Maison du Parc de Beuvry

Chaque finaliste effectuera un set de 40 minutes.

Les musiciens devront prévoir leur propre matériel, sauf en cas d'instructions contraires. L'équipe organisatrice du Tremplin leur met à disposition le matériel de sonorisation et d'éclairage, un technicien son ainsi qu'un technicien lumière nécessaires au bon déroulement des prestations. Elle s'engage à respecter au mieux la fiche technique fournie par les artistes.

VOTE DU PUBLIC.

Il se fera de deux façons :

1. Sur la page événement Facebook « Tremplin **BEAVERFEST** » (coefficient 1), dès le 4 janvier 2025 jusqu'au 31 janvier 2025 à 21 heures.
2. Et surtout par bulletin le soir de la finale (coefficient 3), jusqu'à la fin du set du dernier finaliste.

En fonction du classement, un nombre de points sera attribué aux finalistes (20 pour le premier, 18 pour le deuxième, 16 pour le troisième et 14 pour le quatrième).

En cas d'égalité de voix, le même nombre de points sera distribué aux ex-aequo.
Les bulletins raturés, déchirés ou illisibles, seront écartés du dépouillement.

VOTE DU JURY (coefficient 4)

Le jury, composé de membres de l'association Zik Ta Mère ainsi que de programmeurs, jugeront les artistes ou groupes d'artistes sur la créativité, la qualité de la réalisation musicale, la qualité d'écriture et la présence scénique.

Il notera les groupes de 20 pour le premier à 14 pour le quatrième en fonction du classement établi (pas d'ex-aequo) par chacun de ses membres.

- En cas d'ex æquo, la voix du jury sera prépondérante.
- La proclamation du vainqueur du Tremplin du **BEAVERFEST** sera annoncée à la fin de la soirée.
- Il n'est pas exclu d'avoir un coup de cœur du Jury et de sélectionner un deuxième groupe

4) EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'association Zik Ta Mère se réserve le droit de reporter ou d'annuler le Tremplin en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Ce changement ferait l'objet d'une information préalable.



BEAVERFEST

